



Définition d'une expression

Par Christiancalade

Bonjour

Quelle est la définition de l'expression auto porté?

Explication :j'ai eu un petit accident domestque en taillant ma haie avec un taille haie électrique .

Mon assureur ne me prend pas en charge car la machine n'est pas auto portée .

D'après le dictionnaire ,je crois pouvoir être pris en charge mais au niveau juridique, qu'en est-il ?

Merci

Cordialement

Christian

Par Isadore

Bonjour,

Cela varie selon le domaine et les dictionnaire. Cela désigne soit l'équipement que l'on peut porter soi-même sans avoir besoin d'assistance (notamment à l'armée), soit un appareil qui se "porte" tout seul et n'a pas besoin de soutien : une tondeuse, une voiture... En ce sens un taille-haie ou une tronçonneuse n'est pas autoporté, puisqu'il est "porté" pendant le "fonctionnement".

Je suppose que votre assureur se réfère à la seconde définition. Il faut relire votre contrat.

Par Christiancalade

Bonjour.

Désolé de répondre aussi tardivement mais j'étais à l'étranger et impossible pour moi de me connecter sur le site.

Merci pour votre réponse.

J'ai contacté l'assureur et effectivement ils'appuie sur la seconde définition.

Bonne journée.

christian

Par brunohibault

Je prends souvent l'exemple de la tondeuse autoportée pour bien imager cette définition qui est un tracteur tondeuse.

Vous ne précisez pas quel type d'accident vous avez subi ? Est-ce corporel ou matériel ?

Si corporel, peut-être avez-vous une garantie des accidents de la vie qui pourrait vous indemniser. A revoir avec votre assureur.

Par Christiancalade

Bonjour.

Merci pour votre message.

J'ai utilisé un taille haie électrique et une échelle pour tailler ma haie.

En descendant, alors que j'étais au deuxième échelon du bas, je me suis pris les pieds dans le fil électrique.

Je tenai le taille haie dans la main gauche et l'échelle de la main droite.

Afin de ne pas basculer, j'ai lâché l'échelle pour atterrir debout sur le sol mais dans l'action, mon bras gauche est parti brusquement en arrière, ce qui m'a provoqué une vidve douleur.

Je suis allé voir le médecin et ai passé des examens (radios, échographie) qui ont révélés une légère déchirure d'un tendon.

Cordialement.
Christian

Par janus2

soit un appareil qui se "porte" tout seul et n'a pas besoin de soutien : une tondeuse,...

Bonjour,

Bah non...

Toutes les tondeuses se "portent toutes seules", vous n'avez pas besoin de les porter pour tondre mais seulement, pour certaines de les pousser ou simplement de les guider (pour les autotractées). Elles ne sont pas toutes, pour autant, qualifiées d'auto-portées.

Le terme auto-porté se rapporte en fait au conducteur. Dans le cas d'une tondeuse de ce type, le conducteur est porté par la tondeuse, il ne touche plus terre.

Dans un contexte élargi, un véhicule autoporté désigne tout moyen de transport qui porte son passager ou conducteur sans que celui-ci soit en contact avec le sol :

« [?] une tondeuse à gazon (qu'elle ait un moteur lui permettant d'avancer, ou pas) n'est pas un véhicule autoporté. Par contre, s'il s'agit d'un tracteur-tondeuse, il est autoporté, puisque le passager ne touche pas le sol lorsqu'il l'utilise.